

Description

Le ou la fleuriste AFP entretiennent et arrangent des fleurs coupées et des plantes. Ils réalisent des bouquets, des gerbes, des couronnes, des décorations de tables, des bacs de plantes, etc. qu'ils vendent en apportant aide et conseil à la clientèle.

Leurs principales activités consistent à:

Vente et service à la clientèle

- accueillir le client et s'informer de ses désirs;
- expliquer les compositions florales, l'origine des fleurs et des plantes, les soins à donner;
- conseiller un bouquet déjà prêt ou proposer la création d'un arrangement répondant aux besoins du client;
- emballer la marchandise, tenir compte des conditions météorologiques;
- calculer les prix, encaisser les sommes dues selon les moyens de paiements admis (liquide, cartes de crédit, facture, bon);
- répondre aux demandes téléphoniques selon les directives des responsables;
- rédiger des bulletins de commande et les transmettre;
- collaborer à la présentation et à la mise en valeur de la marchandise en vitrine;

Art floral et création

- concevoir et réaliser des compositions florales en matières végétales ou artificielles, se rapportant ou non à des événements spéciaux (mariage, Noël, deuil, fêtes religieuses);
- nettoyer, couper, préparer les fleurs, la verdure, les branchages et les plantes;
- respecter les proportions, les formes, les couleurs, les effets;
- piquer des fleurs, lier des végétaux, intégrer des fruits, planter;
- recourir à des matériaux auxiliaires décoratifs (bougies, rubans, textiles) et à des accessoires; les combiner pour obtenir l'effet voulu;
- disposer les éléments dans des récipients adaptés;
- tenir compte des instructions reçues, manipuler les outils et le matériel en évitant tout risque d'accident;
- réduire les déchets, les recycler ou les éliminer en respectant les directives de protection de l'environnement;

Botanique

- connaître les fleurs et les plantes disponibles dans le commerce, leur croissance, leurs besoins en eau;
- situer les grands groupes végétaux dans la nomenclature botanique;
- prodiguer les soins adéquats aux fleurs coupées, aux plantes en pots, à bacs ou pour balcons; les entretenir et les arroser;
- lutter contre les parasites et les maladies.

Environnement de travail

Les fleuristes AFP travaillent sous la responsabilité de fleuristes qualifiés qui supervisent leurs activités. Souvent debout, dans des locaux frais et humides, ils doivent faire preuve de résistance. Tant dans un magasin spécialisé que dans le point de vente d'une grande surface commerciale, leurs horaires sont prolongés durant les périodes de fêtes.

Formation

La formation de fleuriste AFP s'acquiert par un apprentissage en entreprise.

Lieux

- formation pratique (4 jours par semaine) dans un magasin de fleurs;
- formation théorique (1 jour par semaine) dans une classe intercantonale romande à Morges;
- cours interentreprise (6 jours sur 2 ans).

Durée

- 2 ans.

Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée;
- certaines entreprises recourent à un examen d'admission.

Titre obtenu

- attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) de fleuriste.

Contenu

- acquisition et stockage de marchandises;
- préparation et entretien de l'environnement de travail et des produits;
- conseil à la clientèle;
- traitement de commandes florales;
- réalisation de compositions florales.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Créativité et imagination
- Sens esthétique
- Habileté manuelle
- Sens commercial
- Perception correcte des couleurs
- Résistance physique

Perspectives professionnelles

Les fleuristes AFP travaillent essentiellement dans des points de vente de centres commerciaux, des halls de gares, d'aéroports, d'hôpitaux, etc. et plus rarement dans des magasins spécialisés. En contact direct avec la clientèle, ils vendent surtout les bouquets et les compositions florales qu'ils réalisent.

Perfectionnement

Les fleuristes AFP peuvent envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité de fleuriste CFC. Un CFC est nécessaire pour accéder à la maturité professionnelle, et est généralement exigé pour suivre une formation supérieure (p.ex. brevet fédéral).

Ils ont également la possibilité de suivre des cours de perfectionnement mis sur pied par les organisations du monde du travail.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Assistant du commerce de détail AFP/Assistante du commerce de détail AFP
- Fleuriste CFC/Fleuriste CFC
- Horticulteur AFP/Horticultrice AFP

Adresses

Centre d'enseignement professionnel de Morges (CEPM)
Avenue de Marcelin 31
1110 Morges
Tél.: 021 316 03 20
<https://www.cepm.ch>

Florist.ch – Association Suisse des Fleuristes
Förliwiesenstrasse 4
8602 Wangen b. Dübendorf
Tél.: 044 751 81 81
<https://www.florist.ch>

Florist.ch Suisse Romande
Secrétariat
Route du Léman 34
1895 Vionnaz
<https://www.florist.ch/fr/suisse-romande/>